

Aide sociale à l'enfance

Accompagner les jeunes dans leur vie d'adulte



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT

**APPEL
À PROJETS**
du 28 septembre
au 9 novembre
2026



Critères d'éligibilité

Objectif

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement propose un appel à projets pour soutenir des solutions concrètes, structurantes et pérennes afin d'accompagner les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, pris en charge par les services de l'ASE ou l'ayant été, vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

Aide Sociale à l'enfance
Accompagner les jeunes dans leur vie d'adulte

Les bénéficiaires finaux

Les actions portées doivent cibler des jeunes âgés de 16 à 25 ans, pris en charge ou passés par l'aide sociale à l'enfance. Les projets peuvent concerner **les parents, les proches et l'environnement de la personne.**

Qui peut candidater ?

- Les structures d'intérêt général éligibles au mécénat d'entreprise conformément aux l'article 200 et 238bis du code général des Impôts...
- ...avec au moins 1 an d'existence comptable.
- Non partisane et non confessionnelle, ne présentant aucun aspect discriminant au regard du genre, du handicap, de la religion, des origines ethniques et géographiques.
- Dont le siège social est en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

Trois axes d'intervention

Les projets devront s'inscrire dans au moins un des axes suivants :

- **Accès à l'autonomie et à l'emploi** : insertion professionnelle, mentorat, acquisition de compétences clés
- **Accès au logement et stabilité de vie** : solutions d'hébergement adaptées, accompagnement vers un logement durable
- **Santé, bien-être et lien social** : santé mentale, lutte contre l'isolement

Le calendrier 2026-2027



Du 28 septembre au 9 novembre

Dépôt des dossiers



13 octobre

Réunion d'information



10 décembre

L'équipe de la Fondation présélectionne une quarantaine de projets



Fin janvier

Un premier jury choisit une trentaine de dossiers



Mi-février

Un jury d'experts désigne les lauréats

Le soutien de la Fondation

Les lauréats recevront chacun une aide financière. Cette subvention :

- Peut atteindre 50 % maximum du projet
- Peut être fléchée sur des frais de fonctionnement (incluant notamment les salaires)
- Sera versée dans un délai de 2 mois après signature d'une convention de partenariat
- Ne peut être inférieure à 8 000 €. L'aide moyenne accordée est de 15 000 €.

Des projets pourront également recevoir **un prix "Coup de cœur"** décerné par le jury et équivalent à 5 000 € supplémentaires

Les lauréats pourront bénéficier **gratuitement** d'un accompagnement extra-financier sous la forme de :

- **Deux jours de formation** à Paris pour une dizaine de porteurs de projet
- **Un accompagnement de plusieurs mois** par un cabinet spécialisé en stratégie, recherche de fonds, essaimage, pour un lauréat

Les critères incontournables

- Vous êtes une structure d'intérêt général éligible au mécénat.
- Votre projet se déroule en France métropolitaine ou dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion).
- Les jeunes ciblés directement ou indirectement sont âgés de 16 à 25 ans. Ils sont ou ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Votre projet a un impact direct, mesurable et durable sur les jeunes. Il est déjà expérimenté (pas uniquement à l'état d'idée).
- Votre projet doit démarrer ou se poursuivre après le 15 février 2027. Les projets terminés au 15 février 2027 ne sont pas éligibles.
- Votre projet est né d'un diagnostic des besoins.

Les critères d'exclusion

- Les projets d'accès à une pratique sportive, d'organisation de séjours ou sur le financement de mesure d'impact de l'activité courante.
- Les projets visant une cible large, dont une majorité n'est pas prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.
- L'organisation de manifestations/ événements/ spectacles.
- Les projets portant sur la réalisation d'une vidéo, d'un podcast, etc.
- Les projets de recherche.
- Les demandes de subvention inférieures à 8 000 €, supérieures à 35 000 € et dépassant 50 % du montant total du projet.
- Les projets ayant un effet uniquement à court terme (distribution de kits, etc.).

Candidatez entre le 28 septembre et le 9 novembre 2026
fondation-ca-solidaritedeveloppement.org